

17 avril 2015 | par Florence Guernalec

Un plan national pour lutter contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a remis au gouvernement un avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun le 16 avril 2015. Le HCEfh recommande de mettre en place un plan national d'action contre un phénomène qui touche toute les utilisatrices des transports. L'exécutif a promis de prendre des mesures fortes dans les semaines à venir.



© DR

Après [l'enquête sur les violences faites aux femmes dans les transports collectifs](#) dévoilée le 6 mars 2015, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a remis au gouvernement [un avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun](#) le 16 avril, en attendant les conclusion du Comité national de sécurité dans les transports en commun à la fin du premier semestre 2015.

Saisi par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine et la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, Pascale Boistard, le Haut conseil constate que le phénomène du harcèlement sexiste et des violences sexuelles dans les transports est "massif, violent et aux impacts négatifs importants, en particulier pour les victimes et les témoins". 100% des utilisatrices des transports en commun ont été victimes, au moins une fois dans leur vie, de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles selon les consultations du HCEfh. Des actes qui touchent principalement les filles et les jeunes femmes. Dans plus de 50% des cas, la première agression intervient avant 18 ans. Un phénomène qui constitue, notamment, un frein à l'égal accès aux services de transport, selon le haut conseil.

Le HCEfh recommande, ainsi, d'établir un plan national d'action "Stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles sur toute la ligne" qui serait articulé avec les plans nationaux existants concernant la lutte contre les violences faites aux femmes et la sécurisation des transports.

Ce plan repose sur trois orientations "visant à mettre la société en mouvement pour permettre aux femmes, comme aux hommes, d'exercer sans entraves et en toute sécurité leur liberté de circuler" :

1) Définir et mesurer le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun ;

2) Agir au niveau des opérateurs de transports en actionnant quatre leviers :

- adapter et faire connaître les systèmes d'alerte (d'urgence et a posteriori)
- outiller les professionnels pour réagir aux situations de harcèlement et orienter les victimes
- innover dans l'organisation des transports (arrêts à la demande, amplitude horaire, adaptation à la fréquentation des transports, etc.)
- réduire l'exposition de toutes et tous à des publicités sexistes (slogans et images)

3) Agir au niveau des pouvoirs publics afin de faire mieux connaître, reconnaître et reculer le phénomène

Reste à attendre les conclusions du groupe de travail du Comité national de sécurité dans les transports en commun qui rassemble les grands opérateurs (SNCF, RATP), l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (Gart). Interrogée sur iTélé le 16 avril 2015, Marisol Touraine a annoncé que "le gouvernement prendrait des mesures fortes d'ici à quelques semaines parce qu'il n'est pas tolérable de ne pas pouvoir prendre un transport en commun sans être importunée".

Florence Guernalec

En savoir plus :

Lire l'intégralité de [l'avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun](#)